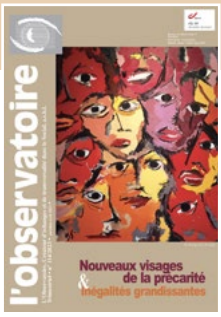

Article paru dans la revue l'Observatoire, n°114, Nouveaux visages de la pauvreté & inégalités grandissantes, 2023.

www.revueobservatoire.be

Nouveaux profils touchés par les difficultés financières sévères, mais peu de nouvelles demandes en médiation de dettes

Caroline JEANMART
Sociologue

Observatoire du Crédit et de l'Endettement

c_jeanmart@observatoire-credit.be

Après la crise sanitaire, les inondations, la guerre en Ukraine, l'inflation en forte hausse et la crise énergétique impactent le budget des ménages. Certains ont vu leurs difficultés financières s'accentuer ; d'autres, dont le budget était jusque-là en équilibre, connaissent des situations d'endettement problématique, voire de surendettement.

Mots-clés : surendettement, précarité, crises, dettes

Les secteurs de l'aide sociale et de l'aide alimentaire en saturation

Depuis plusieurs mois, certains secteurs sont débordés. Pour ne citer qu'eux, les recours à l'aide alimentaire et à l'aide sociale explosent.

Déjà entre 2015 et 2021, le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire avait augmenté de 27 %, passant de 138.557 à 175.402 bénéficiaires[1]. Pour 2022, la Fédération belge des banques alimentaires[2] a observé une hausse de 18,2 % de la demande d'aide alimentaire, soit 34.000 bénéficiaires supplémentaires, ce qui correspond quasiment au nombre de nouveaux bénéficiaires entre 2015 et 2021.

Cette situation est similaire dans les CPAS. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration est en hausse depuis 2015 (+35 % entre juin 2015 et juin 2021) et connaît une faible diminution en 2022 (-3,4 % entre juin 2021 et juin 2022). Néanmoins, alors que le nombre de bénéficiaires d'une aide sociale au CPAS était en diminution entre 2015 et 2021, ce dispositif est de nouveau plus sollicité en 2022[3] principalement pour le paiement des factures d'énergie.

L'évolution à la hausse des demandes de plans de paiement auprès des fournisseurs d'énergie est également révélatrice de difficultés croissantes. Dans le courant 2022, plusieurs fournisseurs d'énergie mentionnaient une augmentation des demandes de plans de remboursement par rapport à l'année précédente (plus de 50 % d'augmentation chez Engie-Electrabel[4] et même doublement chez Mega[5] et chez TotalEnergies[6]). Cela concerne aussi bien les clients bénéficiant du tarif commercial que du tarif social.

Le secteur du surendettement en attente

Dans ce contexte d'explosion des demandes d'aide, le secteur du surendettement s'attendait à un afflux de nouvelles sollicitations. Pourtant, les données relatives aux nouvelles admissibilités au règlement collectif de dettes (RCD) et aux nouveaux dossiers introduits en vue d'une médiation de dettes amiable auprès des services agréés restent relativement stables, voire diminuent dans certaines communes. Les pistes d'explication de ce paradoxe sont diverses[7]. Une première série d'hypothèses explique que certains ménages ne sont pas fortement

1. Fédération belge des banques alimentaires

2. Fédération belge des banques alimentaires, « Les banques alimentaires : plus indispensables que jamais ! », communiqué de presse du 13/02/2023, disponible sur 230213-communique-de-presse-fr_file.pdf (foodbanks.be).

3. Fédération des CPAS (statistiques internes)

4. ADRIAEN D., « De plus en plus de Belges veulent un délai pour payer leur facture d'énergie », *L'Echo* [en ligne], 15 mars 2022. Disponible sur : https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/economie/de-plus-en-plus-de-belges-veulent-un-delai-pour-payer-leur-facture-d-energie/10373541.html

5. SURY C., « Les étalements de paiement de factures d'énergie se multiplient », *L'Echo* [en ligne], 11 mai 2022. Disponible sur https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/general/les-etalements-de-paiement-des-factures-d-energie-se-multiplient/10387231

6. Belga, « Prix de l'énergie: les demandes de plans de paiement multipliées par deux », *Le Soir* [en ligne], 12 août 2022. Disponible sur https://www.lesoir.be/459289/article/2022-08-12/prix-de-lenergie-les-demandes-de-plans-de-paiement-multipliees-par-deux

7. L'analyse du faible recours à la médiation de dettes (amiable et judiciaire) en période de crise en Belgique est accessible via ce lien : https://observatoire-credit.be/storage/3437/O%C3%B9-sont-les-surendett%C3%A9s---note-d%27analyse-finale.pdf

impactés financièrement par la crise énergétique pour quatre raisons (pouvant se combiner) : soit ils bénéficient d'aides gouvernementales ou locales, soit ils disposent d'une épargne constituée notamment durant la crise sanitaire[8], soit ils bénéficient encore d'un contrat fixe en énergie, ou soit ils n'ont pas encore reçu leur facture de régularisation. Une autre série d'hypothèses explique que les stratégies mises en place par certains ménages impactés permettent de « tenir le coup » : trouver des solutions pour augmenter leurs revenus, diminuer leurs charges ou leurs dépenses dans certains postes du budget ou négocier directement avec leurs créanciers sans intermédiaire. Une dernière série d'hypothèses explique le non-recours aux professionnels de la médiation de dettes, d'une part, pour des raisons déjà présentes avant les crises (manque d'information, mésinformation, fracture numérique…) et, d'autre part, par les effets plus macrosociologiques des crises (découragement, révolte, perte de confiance dans les institutions…).

Nouveaux profils de surendettés

Bien qu'il n'y ait pas d'afflux généralisé de demandes en médiation de dettes, les professionnels du secteur du surendettement observent l'arrivée de nouveaux profils. Ils constatent une augmentation des sollicitations de la part de personnes moins habituées à réclamer de l'aide : des salariés, des indépendants, des jeunes qui entrent dans la vie active. D'autres profils déjà demandeurs précédemment sont plus fréquemment présents : des familles avec plusieurs revenus qui veulent éviter une saisie, des familles monoparentales et des travailleurs à temps partiel.

Les professionnels de la médiation de dettes constatent également une augmentation des demandes d'information. Des ménages s'adressent à eux, se présentent à un ou deux rendez-vous, puis abandonnent leurs démarches. D'autres les interpellent alors qu'ils ne sont pas encore dans une situation d'endettement problématique. Ils sont à la recherche d'informations pour éviter les futures difficultés financières sévères.

Certains de ces nouveaux publics précarisés, notamment la classe moyenne et les indépendants ont peu l'habitude de se tourner vers des professionnels de l'aide. Lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés financières, ils n'ont souvent pas connaissance des services auxquels s'adresser et des aides à activer[9]. Ils recherchent donc des informations, une fois que la situation leur apparait problématique. Le délai entre l'apparition des difficultés financières et la recherche d'informations peut être long car la prise de conscience de la nécessité d'une aide externe professionnelle peut être complexe. Il faut également dépasser l'impression de difficultés passagères et le sentiment de honte qui l'accompagne. Ce public peut soit être noyé dans une masse d'informations, soit ne pas trouver d'informations ciblées. Il faut alors du temps pour trouver la bonne porte en étant parfois renvoyé de service en service (effet ping-pong). Or, il est essentiel de réagir le plus rapidement possible pour éviter que des difficultés sévères s'installent.

Les étudiants ou les jeunes qui entrent dans la vie active sont aussi des publics fragilisés par les crises. La précarité étudiante, pour ne citer qu'elle, est une problématique complexe. Les fédérations des étudiants et d'autres acteurs associatifs tirent la sonnette d'alarme depuis des mois. En cas de difficulté, en premier lieu, les étudiants mettent en place des techniques de débrouille pour augmenter leurs revenus ou diminuer leurs charges. Les jobs d'étudiants permettent parfois de nouer les deux bouts, mais peuvent avoir un impact sur la réussite scolaire. Le public des étudiants méconnait, lui aussi, souvent ses droits et les aides à activer qui sont bien souvent fragmentées. Toutefois, le recours au CPAS ou à l'aide alimentaire de ce public est en augmentation. « Entre septembre 2018 et septembre 2022, le nombre d'étudiants bénéficiant d'un revenu d'intégration sociale a progressé de 20 %, passant, en chiffre absolu, de 21.254 à 25.500 étudiants. Ils étaient seulement 8.503 à obtenir cette aide financière quinze ans auparavant[10] ».

La médiation de dettes (amiable et judiciaire) est souvent méconnue du grand public. Cette méconnaissance peut en partie expliquer le faible recours aux dispositifs de traitement du surendettement actuellement. On peut raisonnablement craindre que les stratégies pour éviter le recours à la médiation de dettes aient leurs limites. À court ou moyen terme, ces « filets de sécurité » ne seront plus suffisants pour éviter les difficultés financières sévères. Il est essentiel de visibiliser la médiation de dettes pour que l'afflux attendu de demandes puisse être correctement orienté.

8. Alors que pour certains ménages, la crise sanitaire a amené à une épargne (voir statistiques de la BNB), pour d'autres, ce fut l'inverse : perte d'emploi, augmentation des charges et notamment de la consommation d'énergie, etc.

9. Pour plus d'information sur les aides disponibles pour les indépendants en difficulté, voir l'article suivant.

10. HUTIN C., « Précarité étudiante : les demandes d'aide explosent suite aux crises successives », *Le Soir* [en ligne], 22 février 2023. Disponible sur : https://www.lesoir.be/496675/article/2023-02-22/precarite-etudiante-les-demandes-daide-explosent-suite-aux-crises-successives

l'observatoire